



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

20/03/2026

Présents : M. HENON Christian, Mme ROMAND Sophie, M. PANOFF Grégoire, Mme RICHARD Fanny, M. COLIN Pierre, Mme HEBERT Aurélie, M. ROUX Alain, Mme NOIR Magali, DISCOUR Mathieu.

Secrétaire de séance : Mme NOIR Magali

Début de la séance à 18h30

DEL 04-2026 : Election du Maire

Monsieur ROUX Alain, Président de séance, a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 9 conseillers présents et a constaté que les conditions de quorum étaient remplies.

Il a déclaré les membres du Conseil Municipal cités précédemment installés dans leurs fonctions.

Fanny RICHARD et Mathieu DISCOUR, les deux plus jeunes conseillers municipaux, sont désignés assesseurs.

Monsieur ROUX Alain procède à l'appel à candidature : Christian HENON se porte candidat au poste de Maire.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du Maire.

Résultats du 1^{er} tour : - Christian HENON : 9 voix
 - Bulletin blanc : 0

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Christian HENON est proclamé Maire de Nancy-sur-Cluses.

- **ELU** Monsieur Christian HENON en tant que Maire de Nancy-sur-Cluses.

DEL 05-2026 : Fixation du nombre des Adjointes

Monsieur le Maire prend la présidence et rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de deux adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint.

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de trois adjoints. Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de fixer à deux le nombre des adjoints au maire de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à deux le nombre des adjoints au Maire de la Commune de Nancy-sur-Cluses.

DEL 06-2026 : Election des adjoints

Monsieur HENON Christian, Maire de Nancy-sur-Cluses, invite le Conseil Municipal à procéder au vote des Adjointes au Maire.

Fanny RICHARD et Mathieu DISCOUR, les deux plus jeunes conseillers municipaux, sont désignés assesseurs.

Le conseil municipal a fixé à 2 le nombre d'adjoints.

Une liste paritaire est présentée : Mme ROMAND Sophie et M. DISCOUR Mathieu (liste A)

Résultats du 1^{er} tour :
- Liste A : 9 voix.
- Bulletin blanc : 0

La liste A est proclamée élue à la majorité absolue.

DEL 07-2026 : Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

En application des articles L. 2123-20-1, L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux d'indemnités des deux Adjoints au Maire comme suit :

- L'indemnité du premier adjoint au Maire sera de 6,6 % de l'indice brut de la valeur maximale de la fonction publique.
- L'indemnité du deuxième adjoint au Maire sera de 6,6 % de l'indice brut de la valeur maximale de la fonction publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote l'accord des indemnités ci-dessus.

Fin de séance 19h30.

Liste des délibérations :

DEL 04-2026 : Election du Maire

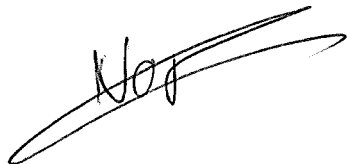
DEL 05-2026 : Fixation du nombre des Adjoints

DEL 06-2026 : Election des adjoints

DEL 07-2026 : Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

La secrétaire de séance

Magali NOIR



Le Maire,

Christian HENON

